

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D23008CCAS
Séance du 6 avril 2023 à 18 heures 30

Ce jourd'hui le six avril de l'an deux mille vingt-trois à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la Convocation
Le 27/03/2023

Date d'Affichage
Le 27/03/2023

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 12/04/2023

Présents :

Membres élus : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS
Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU,
Sophie ESCORISA GRIMAUD, Bruno VICTORIA, Céline TAFELSKI,

Membres nommés : Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET,
Francis SERVAIS

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 10	Vote pour : 10
Votants : 10	Vote contre : 0

Absents excusés : Marie-Thérèse FRAYSSINET, Michèle CAMEL, Boualem
MEGUENNI

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil d'Administration,

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après en avoir délibéré,



ADOpte le budget primitif 2023 du CCAS de la Commune du SEQUESTRE comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	50 027.27 €	50 027.27 €
Section Investissement	0	0
TOTAL DU BUDGET	50 027.27 €	50 027.27 €

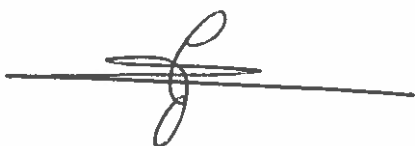
Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 6 avril 2023

Le Président,
Gérard POUJADE



La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.